

**POSTULAT CHRISTIAN VAN SINGER ET CONSORTS
demandant que la centrale d'achat de l'Etat de Vaud (CADEV)
tienne compte des impératifs du développement durable dans ses
achats, notamment pour ménager les forêts**

Développement

On a beaucoup parlé ces dernières semaines à Johannesburg et ailleurs de développement durable...

Mais, surtout, le Peuple vaudois vient d'approuver sa nouvelle Constitution qui précise notamment : à l'article 6 *Buts et principes* :

« 1. L'Etat a pour buts :...

- a) la préservation des bases physiques de la vie et la conservation durable des ressources naturelles ;
- d) la sauvegarde des intérêts des générations futures... »

et à l'article 56 *Ressources naturelles et énergie* :

« 1. L'Etat et les communes incitent la population à l'utilisation rationnelle et économe des ressources naturelles, notamment de l'énergie... »

Les différents services de l'Etat se doivent d'œuvrer, jour après jour, dans ce sens.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un Agenda 21 pour l'Etat de Vaud, la CADEV, par exemple, devrait acheter, dans la mesure du possible et de l'économiquement raisonnable, uniquement papier et papier de toilette recyclé, articles en bois certifié FSC ou Q (armoires, chaises, tables, pupitres, engins de gym, meubles divers, mais aussi balais et brosses, crayons et pinceaux etc.).

Cela contribuerait à améliorer la qualité écologique des forêts et à ménager les forêts primaires.

Un modeste pas dans le sens du développement durable.

Le Conseil d'Etat pourrait notamment s'appuyer sur les réflexions et études menées à Genève, dans le cadre du programme « écologie au travail », ou plus généralement à l'instigation de la « Communauté d'intérêt écologie et marché »

(CIEM), qui regroupe les collectivités publiques suisses soucieuses de réorienter leur politique d'achat dans le sens du développement durable. Ces démarches se révèlent d'ailleurs souvent intéressantes aussi d'un point de vue économique.

En conséquence, nous demandons au Conseil d'Etat de prendre toutes les dispositions utiles pour que, dans sa politique d'achat, la CADEV tienne compte dorénavant des impératifs du développement durable, notamment pour ménager les forêts.

Il est proposé que le présent postulat soit renvoyé directement au Conseil d'Etat.

Lausanne, le 24 septembre 2002.

(Signé) *Christian Van Singer*

M. Christian van Singer : — Comme moi, vous avez reçu ce postulat sur du papier non recyclé. Son but est que l'Etat de Vaud, comme d'autres cantons et administrations publiques ou privées, fasse enfin le pas et concrètement, jour après jour, prenne les mesures nécessaires pour le développement durable dans ce petit domaine des achats des articles en papier ou en bois, qu'ils soient certifiés Q, qui est le label suisse pour le bois, ou CFT, qui est le label international. Je demande également que cette opération se déroule dans la mesure de l'économiquement raisonnable

Mon postulat est simple et s'il n'y a pas d'opposition du Conseil d'Etat ou de votre part, je demande qu'il soit renvoyé directement au Conseil d'Etat.

M^{me} Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat : — Le Conseil d'Etat demande le renvoi de ce postulat en commission.

La discussion préalable n'est pas utilisée.

Le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission.

(Note: objet pour la session de janvier 2003.)
